

Définition et interprétation des catégories de membres auprès des clubs

1. **Les membres actifs** sont des membres qui participent aux soirées du club et qui profitent de ses prestations, indépendamment du fait qu'ils produisent ou non des films.
 - Des membres qui paient une cotisation ordinaire.
 - Ce sont des membres qui participent activement à la vie du club, indépendamment de leur fréquentation aux activités, qu'ils produisent ou non un film durant l'année.
 - Ils doivent être annoncés en tant que membre à swiss.movie.
 - Des membres qui font partie d'un autre club ou qui cotisent à swiss.movie par intermédiaire d'un autre club, ne doivent pas être annoncés à swiss.movie.

2. **Les membres passifs** sont des membres qui soutiennent financièrement le club et qui participent exclusivement aux soirées conviviales.
 - Invités, aides, sponsors, membres passifs, etc...
 - Ceux-ci sont généralement exemptés dans le club d'une contribution ou paient une contribution volontaire. Ils ne doivent pas être annoncés swiss.movie .
 - Si par contre ces membres participent régulièrement à des séances, c'est au club de leur demander si ils veulent payer *volontairement* une cotisation à swiss.movie. Ceci dans le sens d'un soutien à swiss.movie. Ces derniers devront alors être annoncés à swiss.movie comme membres actifs.

3. **les membres d'honneur et membres libres des clubs** ne paient pas de cotisation auprès de swiss.movie pour autant qu'ils n'en paient pas auprès du club.
 - Si ces membres ne doivent pas payer de cotisations auprès du club et qu'ils ne filment plus activement, ces derniers ne doivent pas être annoncés à swiss.movie.
 - Par contre si ces membres filment activement, ils sont à annoncer à swiss.movie et soumis à cotisation. Ainsi la protection de la Suisa reste maintenue, la participation aux festivals continue à être possible et ils reçoivent le swiss.movie info.
 - C'est au club d'encaisser la cotisation swiss.movie auprès du membre ou de la régler pour lui.

4. **Les membres d'honneur de swiss.movie**
 - Ces membres ne paient pas de cotisation swiss.movie.
 - Malgré cela il faut les annoncer à swiss.movie afin qu'ils soient enregistrés comme membres d'honneur. Ainsi la protection de la Suisa reste maintenue ; ils peuvent participer aux festivals et reçoivent le swiss.movie info.

Sous point 2 il y a des membres qui peuvent cotiser librement un montant à swiss.movie. C'est au club de convaincre ces membres dans l'intérêt de nous tous. En principe avec un peu de motivation, on peut y arriver.